

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"
Rapporteurs : Frédéric LE GOUIL et Chantal JOUNEAUX

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Les Pactes sectoriels de développement des compétences »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional, pour mieux répondre aux enjeux de la SRTES, particulièrement en termes de développement des compétences, propose de faire évoluer les contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » vers des Pactes sectoriels de développement des compétences ayant vocation à anticiper et accompagner les secteurs dans leur transformation.

Ce bordereau pose les quatre principes directeurs de ces Pactes sectoriels :

- Partenariat et engagement : « *le cadre partenarial quadripartite est réaffirmé (...) avec une implication renforcée des représentants employeurs et des syndicats de salariés* » ;
- Prospective et anticipation : « *se doter d'outils et d'analyses partagés pour anticiper et construire des réponses adaptées face aux grands défis structurels portés par les transitions* » ;
- Opérationnalité, suivi et évaluation : « *leur caractère opérationnel prendra appui sur des feuilles de route co-construites, assorties d'indicateurs permettant de mesurer les avancées et/ou de réorienter l'action* » ;
- Liens aux territoires.

Ces principes sont ensuite déclinés dans le cadre de référence comme suit :

- Partenariat et engagement : un cadre quadripartite réaffirmé et actif ;
- Prospective et anticipation : un cadre pour anticiper et mieux accompagner l'économie bretonne et ses actifs face aux défis de demain ;
- Opérationnalité : les Pactes sectoriels pour les compétences, instance de partage, de coordination et cadre partenarial opérationnel ;
- Territoire/Renforcer le lien aux territoires.

Le cadre de référence pose aussi trois enjeux pour chaque pacte :

- agir pour l'emploi dans le secteur ;
- anticiper et accompagner le secteur face aux transitions ;
- renforcer la cohésion et l'inclusion ;

ainsi que la mise en œuvre opérationnelle via notamment un comité d'orientation quadripartite.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'organiser le renouvellement et le déploiement des contrats d'objectifs en déclinaison des ambitions contenues dans la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) votée en avril 2023. Il n'est pas inutile de rappeler que cette SRTES comprend trois orientations prioritaires :

- Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique ;
- Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle ;
- Conforter la cohésion et l'inclusion sociales.

Il salue aussi la volonté du Conseil régional de poursuivre ce travail dans le cadre du quadripartisme, qu'il a, de son côté, toujours soutenu et cherché à favoriser ; un cadre quadripartite affirmé non seulement en matière de signature des Pactes et d'engagement des différents partenaires mais aussi en matière de suivi de leur réalisation.

Le CESER apprécie le cadre que souhaite fixer le Conseil régional pour les Pactes sectoriels en les adossant à quatre principes directeurs : partenariat et engagement, anticipation et prospective, opérationnalité - suivi et évaluation, et enfin liens aux territoires.

Prospective et anticipation

Les Pactes sectoriels de développement des compétences (nouveau nom des Contrats d'objectifs) doivent permettre une meilleure anticipation des besoins en compétences en lien avec les transitions écologiques, technologiques (digitalisation, robotisation, intelligence artificielle, etc.) et sociales (en particulier démographiques). Cette anticipation passera par un dialogue constructif entre tous les acteurs de l'emploi-formation.

Le CESER avait souligné, dans le cadre de son étude présentée en octobre 2023 sur le dialogue emploi formation¹, l'impérieuse nécessité de renforcer la dimension prospective dans toutes les démarches de dialogue et d'analyse des besoins en emploi-formation dans les territoires. Il apprécie donc grandement la proposition consistant à faire de la prospective et de l'anticipation l'un des quatre principes directeurs des Pactes sectoriels. Cette proposition permet en outre de concrétiser un des objectifs contenus dans le premier des huit grands chantiers thématiques de la SRTES². Le CESER redit à ce sujet qu'il serait bon que les acteurs dans les territoires, et à l'échelle des secteurs présents en Bretagne, aient une meilleure connaissance des travaux prospectifs existants (études des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches professionnelles, Contrats d'études prospectives élaborés depuis une trentaine d'années par les partenaires sociaux et l'État dans le cadre des EDEC, grands exercices de prospective nationale comme « [Quels métiers en 2030 ?](#) » de France Stratégie/Dares, etc.) car ceux-ci peuvent éclairer les différentes démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et permettre de mieux anticiper les transformations des activités économiques, des emplois, des métiers, des compétences et des besoins de formation.

Le bordereau mentionne à juste titre l'impact de l'intelligence artificielle sur les emplois et les métiers. Le CESER tient ici à rappeler qu'il réalise lui-même actuellement une étude des impacts de l'IA sur les métiers, les compétences, la formation, l'éducation et l'enseignement. Cette étude a vocation à apporter des éléments d'analyse et de compréhension de ces impacts.

Suivi et évaluation, opérationnalité

Le CESER accueille favorablement la proposition de co-construire des feuilles de route pour chaque Pacte. Il salue la démarche d'évaluation d'ores et déjà prévue, chaque feuille de route étant assortie d'indicateurs de suivi des réalisations et d'indicateurs de résultat. Pour compléter la démarche proposée, le CESER invite la Région à prévoir aussi les étapes d'observation-bilan de la mise en œuvre des actions opérationnelles. Il apprécie la place donnée à l'expérimentation mais rappelle que qui dit « expérimenter », dit aussi « évaluer ». Il est donc nécessaire, outre la définition d'indicateurs, de prévoir concrètement les périodes et les modalités d'évaluation des expérimentations.

Le CESER note avec satisfaction la référence aux Campus des métiers et des qualifications et qu'il est prévu explicitement de les impliquer dans le déploiement des Pactes.

Lien aux territoires

Comme il l'avait préconisé dans son étude de 2023 citée plus haut, le CESER rappelle tout l'intérêt du « travailler ensemble » entre secteurs professionnels et territoires. A propos de faire travailler ensemble les secteurs et les territoires, il a rappelé dans son étude que l'accord national interprofessionnel du 14 novembre 2008 sur la GPEC fixe que « *les branches et les organisations interprofessionnelles territoriales doivent développer, en liaison entre elles et avec les différents bassins d'emplois, une logique d'étude qualitative et quantitative sur l'évolution des*

¹ CESER de Bretagne, 2023. [Organiser l'emploi formation sur les territoires : dialogue et anticipation, une nécessité !](#)
Rapporteurs : Yannick SAUVÉE et Jean-Claude THIMEUR

² Ce 1^{er} chantier s'intitule : Anticiper les métiers de demain en confortant l'analyse prospective emploi – compétences et parmi ses objectifs figure : « Initier une dynamique prospective partagée à l'échelon régional autour de l'impact des transitions écologique, énergétique et environnementale »

métiers, des emplois, des compétences et des qualifications qui éclaire les différents acteurs » car elles sont, selon cet accord national, « les mieux à même de mutualiser les informations existantes sur les évolutions prévisibles en matière d'environnement économique, d'activité des entreprises, et en matière de métiers et de compétences ».

Décloisonner les acteurs et les territoires, ainsi qu'il est proposé, doit permettre une meilleure articulation entre les besoins spécifiques des entreprises et les particularités des différents territoires bretons. Pour le CESER cela doit se traduire aussi au niveau de **la carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales**. Il insiste sur la place renforcée qui est prévue pour les secteurs et les territoires dans le nouveau processus d'élaboration de cette carte pour qu'ils puissent faire connaître leurs besoins en matière de formation professionnelle. Et il redit la nécessité que tous les acteurs aient bien en tête le processus d'élaboration de cette carte pour qu'ils assument au mieux leur rôle.

De plus, concernant **la formation continue des salariés**, le CESER tient à rappeler le besoin d'accompagnement des très petites entreprises dans la connaissance et la maîtrise des dispositifs et des financements en matière de formation continue pour qu'elles puissent elles-mêmes mieux accompagner leurs salariés.

Le CESER comprend l'accent fort mis sur le secteur industriel au regard notamment des difficultés actuelles et des contextes régionaux, nationaux et internationaux. Il a d'ailleurs rappelé les enjeux de ce secteur dans son étude récente sur l'industrie en Bretagne³. Le CESER rappelle à ce titre que cette étude comprend un volet formation dont les différentes parties prenantes aux futurs Pactes sont invitées à se saisir. Par ailleurs, il note positivement que pour répondre aux enjeux du secteur sanitaire et social, un nouveau pacte est prévu, sur la base du contrat d'objectifs existant, avec possiblement un périmètre élargi à la santé. Toutefois, dans la mesure où le contrat existant porte spécifiquement sur l'accompagnement et l'aide à domicile, le CESER portera une attention particulière à ce que le périmètre et le contenu du nouveau Pacte annoncé répondent bien aux enjeux en matière médicale et médico-sociale.

Le CESER apprécie la cohérence entre le principe posé en termes de partenariat et d'engagement et ce qui est prévu en termes de mise en œuvre opérationnelle de chaque Pacte, à savoir la place du quadripartisme au sein d'un comité d'orientation.

Enfin, il sera attentif au déploiement de ces nouveaux Pactes sectoriels tant en ce qui concerne le renouvellement des contractualisations existantes qu'à la conclusion de nouvelles contractualisations. De plus, il souhaite avoir une visibilité non seulement sur la signature des Pactes à venir mais aussi sur leur réalisation et ce, de façon régulière.

³ CESER de Bretagne, 2024. [Industrie\(s\) en Bretagne : quel\(s\) modèle\(s\) pour entrer dans les transitions ?](#) Rapporteurs : Sergio CAPITAO et Françoise FROMAGEAU

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Les pactes sectoriels de développement des compétences : Anticiper et accompagner les secteurs face aux transitions au service de l'ambition « plus d'emplois, moins de carbone » dans le cadre de la SRTES »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

En renouvelant le cadre de référence des contrats d'objectifs emploi formation orientation au travers de ces nouveaux pactes sectoriels, l'Etat et la Région confirment leur volonté de disposer d'un espace de concertation et d'actions avec les acteurs des secteurs professionnels de la région pour d'une part, anticiper et préparer l'avenir, et d'autre part, coordonner les actions sectorielles dans une logique prospective.

Le MEDEF Bretagne et ses fédérations adhérentes considèrent que le développement des compétences constitue un véritable investissement pour les entreprises et contribue à la réponse à apporter aux besoins en ressources humaines des secteurs clés de l'économie bretonne dont nombre d'entre eux sont cités : métallurgie, industrie agroalimentaire, bâtiment, carrières et matériaux, travaux publics, pêche et agriculture.

D'autres secteurs doivent pouvoir rapidement trouver une place dans ces nouveaux pactes sectoriels, tout particulièrement la logistique, le transport, le numérique, les métiers de l'ingénierie et du conseil. Les métiers du conseil et de la formation continue représentent des secteurs incontournables qui servent l'évolution constante des compétences et, par conséquent, l'employabilité durable.

Nous relevons avec intérêt l'ambition du pacte sectoriel pour le secteur de la santé. Il est important que la Fédération hospitalière privée (FHP) puisse faire valoir les enjeux emploi, formation, compétences et orientation qu'elle identifie pour notre région dans ce contexte de vieillissement de la population bretonne.

Nous soutenons la réflexion d'un pacte sectoriel dédié pour les différents acteurs du tourisme tant ce secteur est important pour l'économie régionale.

Ce cadre de référence doit s'attacher à renforcer les partenariats avec l'Etat et la Région pour les secteurs qui n'étaient pas dotés, jusque-là, de contrats d'objectifs.

Le renforcement des interactions avec le CREFOP et avec les CTEFI (Comités territoriaux pour l'emploi, la formation et l'insertion) nous paraît également participer de la dynamique de ces pactes sectoriels.

Il nous semble important que les acteurs représentatifs des salariés et des employeurs de branches concernées soient pleinement associés et mobilisés. Cette représentation légitime nous semble être un des gages de l'opérationnalité attendue de ces nouveaux pactes sectoriels. Cette implication des organisations représentatives devrait permettre d'éviter l'écueil de larges tours de table où certains sont acteurs et d'autres spectateurs ! En effet, l'opérationnalité des pactes sectoriels dépend de l'engagement effectif des signataires et a fortiori de leur mobilisation dans leurs branches. La définition d'indicateurs significatifs doit aussi permettre de renforcer la mobilisation des différents signataires de ces pactes sectoriels.

Le calendrier annoncé est ambitieux mais il semble tenable. Nous appelons de nos vœux que le calendrier soit tout autant ambitieux pour les secteurs qui ne sont pas encore dotés de contrats d'objectifs.

Enfin, pour conclure, je cite cette note sur les pactes sectoriels pour le développement des compétences : « La performance économique dépend de la qualité et de la disponibilité des compétences : et à l'inverse, l'emploi dépend de son adaptation aux besoins des entreprises et des filières ».

Gageons que les conseillers régionaux vont ici trouver matière à débat lors de la session des 27 et 28 mars.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-François ESNEE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Face aux transitions écologiques, technologiques et démographiques, la compétitivité et le développement futur des entreprises bretonnes tiennent en leur faculté d'anticipation des mutations, notamment sur les compétences des salariés. Cela suppose des travaux de prospective mais aussi le partage entre les acteurs économiques, ceux de la formation et les pouvoirs publics des enjeux et des modalités d'adaptation.

En déclinaison de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), le Conseil régional propose de poursuivre le partenariat engagé dans les Contrats d'objectifs sectoriels avec l'Etat et les branches industrielles par la mise en œuvre de Pactes sectoriels de développement des compétences. Ces pactes doivent permettre de renforcer la vision prospective et l'anticipation des mutations en cours à travers les transitions écologiques et numériques mais aussi les chocs géopolitiques. Ils doivent également se traduire par des objectifs opérationnels et une bonne coordination entre les différents intervenants, avec des objectifs partagés et des engagements de l'ensemble des acteurs.

Ces démarches de prospective économique et sociale, d'identification des compétences d'avenir, de dimensionnement des besoins par qualification, d'orientation et de formation professionnelle initiale et continue, mobilisent de nombreux acteurs publics et privés. Les réseaux consulaires, membres du CREFOP, représentant les entreprises de tous secteurs et opérateurs de l'orientation et de la formation professionnelle sont déjà très actifs sur le développement des compétences et l'adaptation de celles-ci aux évolutions des enjeux économiques. Les CCI continueront à s'inscrire dans cette perspective dans le cadre des nouveaux pactes sectoriels.

Je vous remercie de votre attention.